

Bulletin d'informations officielles

Conseil communal

P. 2-4

Communications

municipales

P. 5-8

PECC

P. 9-13

Culture

P. 14-17

Sociétés locales

P. 18-20

Vie locale

P. 21-26

Informations

P. 27-31



Prochaines séances du Conseil communal, à la grande salle les mercredis:

- 21 juin 2023 Comptes 2022
- ◆ 11 octobre 2023 Arrêté d'imposition
- 13 décembre 2023 Budget 2024

REFLETS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 8 mars 2023

Lors de cette première séance de l'année 2023, Mme Stéphanie Reda, Présidente, a eu le plaisir de procéder à l'assermentation de Mme Sandra Humair et de l'accueillir au sein du Conseil communal.

Concernant la liste des « viennent-ensuite » qui est désormais épuisée, la Présidente a informé l'assemblée que, suite à la révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), il n'est pas obligatoire d'organiser une élection complémentaire pour reformer cette liste. Il est en effet possible de laisser l'effectif du Conseil communal diminuer jusqu'à une certaine limite, soit d'un cinquième. Le Bureau a donc pris la décision de le laisser réduire de deux membres au maximum et de solliciter, à ce moment-là, la mise sur pied d'une élection complémentaire.

Par ailleurs, la Présidente a annoncé que le contrôle préfectoral annuel a eu lieu le 7 février dernier, à entière satisfaction. Au cours de cet entretien, le sujet des commissions dites « bipartites ou mixtes » ZUP (Zones d'utilité publique, secteurs Marteley et Bovon) et PECC (Plan énergie et climat communal), nommées par le Bureau du Conseil sur demande de la Municipalité, est venu sur la table. M. Pascal Dessauges, Préfet du Gros-de-Vaud, a signalé que cette démarche n'entrait pas dans le cadre légal de la Loi sur les communes (LC). En effet, si la Municipalité souhaite proposer une démarche participative, en intégrant notamment des Conseillers-ères communaux-ales dans ses travaux, elle ne peut le faire que sous la forme de « groupe de travail ». Ces groupes de travail sont nommés par la Municipalité, travaillent pour elle et représentent une aide à la décision municipale. Ils peuvent être composés de membres du Conseil, d'habitants de Vufflens-la-Ville ou d'ailleurs, de spécialistes du domaine mandatés par la Municipalité, de Municipaux, etc. Par conséquent, les commissions « bipartites ou mixtes » devaient être dissoutes par le Bureau et transformées en groupes de travail par la Municipalité – ce qui a été fait dans les plus brefs délais. La Présidente a adressé ses remerciements aux membres des deux ex-commissions qui ont tous accepté d'intégrer les groupes de travail gérés par la Municipalité.

Pour terminer, la Présidente a donné lecture, à titre informatif, d'un courrier de contre-expertise démocratique émanant des occupants de la zone de l'éventuelle future gravière, au Moulin d'Amour. Ce courrier a été distribué dans la plupart des boîtes aux lettres des habitants de Vufflens-la-Ville le 7 mars 2023, mais certains membres du Conseil n'en avaient pas eu connaissance et en ont souhaité la lecture. Il a également été adressé directement à la Présidente dans le but qu'il soit lu durant la séance du Conseil communal, d'entente avec la Municipalité.

La Municipalité a ensuite diffusé ses communications publiées dans le présent bulletin.

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Berthoud « Un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre commune »

C'est avec la réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Berthoud, déposé en juin 2021, que le Conseil a continué sa séance. Acceptée à une large majorité, la réponse municipale a également été analysée par une commission ad hoc, dont le rapport positif constatait notamment que des actions concrètes avaient été menées ou sont en cours. En effet, le lancement d'un sondage auprès des habitants du village a permis de récolter des informations qui seront utiles à la Municipalité afin de présenter prochainement un préavis pour l'adoption d'un PECC communal, lequel répondra aux attentes et intérêts de la population.

Le Conseil a en outre approuvé le maintien en fonction du groupe de travail qui collabore avec la Municipalité, lequel est composé de deux membres de l'Exécutif, trois membres du Législatif et de deux citoyen-ne-s .

Préavis municipal « Modification du Règlement pour le Conseil communal »

Lors de la séance du 12 octobre 2022, l'assemblée a accepté le renvoi, à la Municipalité, du rapport d'une commission spécifique chargée de la révision du Règlement pour le Conseil communal relatif aux attributions des commissions permanentes de gestion et des finances. La Municipalité a donc présenté, sous la forme du premier préavis de l'année, les propositions de la commission susmentionnée.

Soutenu par un second rapport d'une commission ad hoc aux conclusions favorables, le Conseil a accepté à l'unanimité de modifier les articles 38, 39, 95, 96, 99 et 100 ainsi que de fixer l'entrée en vigueur du Règlement pour le Conseil communal dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

Elections complémentaires à la Commission des finances (COFIN) et à la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes (CCRI)

Pour le siège laissé vacant à la COFIN, les candidatures de MM. Jean-Claude Bersier et Cédric Boss ont été déposées. M. Jean-Claude Bersier a été élu au scrutin individuel secret à une large majorité. Etant seule candidate à l'élection d'un-e suppléant-e au sein de la CCRI, Mme Alienor Llona a été élue tacitement par acclamation.

La liste des membres des commissions permanentes ainsi que des associations intercommunales peut être consultée sur le site internet du village.

Conseil communal

Interpellation écrite de M. Samuel Berthoud « Communications actives sur les activités de la commission de surveillance »

L'un des membres du Conseil a utilisé son droit d'initiative afin de demander à la Municipalité d'informer le Conseil sur les activités de la commission de surveillance, qui a remplacé la commission consultative de suivi des nuisances sonores dissoute par la Municipalité en août 2021. Les derniers projets prévus dans la zone industrielle et le potentiel de nuisances qui en découle représentent en effet des enjeux majeurs pour la qualité de vie de notre village.

La Municipalité répondra à l'interpellation de M. Samuel Berthoud lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 21 juin 2023.

En fin de séance, les membres du Conseil ont pu poser leurs questions et faire part de leurs réflexions à la Municipalité. Cependant, le sujet des discussions a essentiellement porté sur le courrier de contre-expertise démocratique dont la Présidente a donné lecture. Il lui a notamment été demandé ce qui motivait les communications du Bureau, en particulier sur les prises de positions politiques de groupements qui ne sont pas membres de la Commune. Mme Stéphanie Reda a alors précisé que ce n'était ni une action politique de sa part, ni une orientation politique du Bureau, ni une défense des occupants de la zone forestière. C'est en effet au libre choix du/de la Président-e de lire (ou pas) de tels courriers, selon l'intérêt qu'ils représentent pour le village.

La séance s'est terminée avec l'apéritif de fin d'année 2022 qui avait dû être reporté.

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public. Elles auront lieu les mercredis 21 juin, 11 octobre et 13 décembre 2023, à 20h à la Grande salle. Les documents de séance se trouvent sur le site internet communal. Rappelons que le PV du 8 mars 2023 sera mis en ligne après adoption par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2023.

Vous pouvez lire les préavis sur le site: www.vufflens-la-ville.ch, sous l'onglet «autorités» et la composition des différentes commissions sous l'onglet «Bureau du conseil»

Le Bureau du Conseil



Olivier Duperrut, Syndic

Personnel communal

Nous recherchons 2 personnes pour le bon fonctionnement de l'administration communale, 1 pour remplacer Mme Trebern au poste du contrôle des habitants à 40 % et une pour occuper le nouveau poste que nous avons créé soit un ou une secrétaire assistante à 20 ou 30 % pour épauler notre secrétaire municipale et l'équipe administrative.

M. Panchaud, notre employé de la voirie, était en arrêt de travail à 100% depuis le 16 janvier à la suite d'un accident de travail. Il a pu reprendre son activité à 50% depuis le 22 février. Mme Rappaz collaboratrice à Pic et Croc est également arrêtée à la suite d'un accident depuis le 6 février et cela au moins jusqu'au 20 mars.

Visite du préfet

Comme chaque année, nous avons reçu M.Dessauges – Préfet du district du Gros-de-Vaud pour la visite de contrôle du fonctionnement des autorités et de la Commune. Cette visite a eu lieu le 7 février 2023. Elle s'est très bien déroulée car les informations et critères demandés étaient tous remplis à entière satisfaction.

Visite des commerces locaux

Une visite de contrôle des commerces sur notre territoire a été effectuée selon les directives cantonales de la police du commerce. Le contrôle des exigences en la matière est de la responsabilité de la commune. Trois établissements ont été visités pour la première fois en collaboration avec un inspecteur de la police cantonale du commerce, lequel nous a instruits à cette nouvelle tâche. Tout s'est bien passé à l'exception de quelques petits détails dont nous avons fait suivre les remarques par courrier au commerçant concerné.

Groupe de travail ZUP et PECC

2 groupes de travail ont été constitués par la Municipalité, un premier pour la ZUP avec 3 membres de la Municipalité, 3 du Conseil Communal et 3 personnes issues de la population, ceci afin que ce groupe soit le plus représentatif possible. Pour le groupe de travail

du PECC, il y a 2 membres de la Municipalité, 3 du Conseil Communal et 2 membres choisis parmi la population ce qui permet aussi une bonne représentativité. Ces deux groupes ont pour but de fonctionner en tant que consultants, rapportant directement à l'ensemble de la Municipalité afin de lui procurer une aide à la décision par un rapport final concernant les démarches participatives. Après réception du rapport du groupe de travail ZUP, l'étude de faisabilité pour les 2 ZUP sera menée par la Municipalité et le groupe de travail sera dissout. Pour le PECC le groupe de travail fonctionnera jusqu'au rapport final également, puis il sera dissout à la fin de son travail.

Zone du moulin d'Amour

Vous avez tous appris par les médias, le bouche à oreille ou par une missive dans vos boîtes aux lettres que cette zone forestière était occupée par des personnes qui souhaitent attirer l'attention des habitants du village et de la région quant à la nature et la biodiversité des lieux.

Après les contacts du Syndic avec de nombreuses instances concernées et en particulier avec le Conseiller d'Etat M. Venizelos en personne, la Municipalité a reçu 4 représentants des occupants de la zone. Elle a obtenu des garanties quant à leur départ le 03 avril au plus tard et la restitution des lieux dans l'état qu'ils étaient lors de leur arrivée.

Après mûres réflexions et à l'écoute de personnes avisées ainsi que des Autorités cantonales, la Municipalité a retenu la voie douce de la tolérance et a renoncé à déposer plainte.

Changement d'avocat-conseil

Le Conseil de la Commune en matière de police des constructions a été nommé en qualité de Juge à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Il nous a donc fallu changer d'avocat. La Commune sera désormais représentée par Me Luc Pittet, lequel est également spécialiste FSA (Fédération Suisse des Avocats) en droit de la construction et de l'immobilier.

Communications des municipaux

Préavis à venir

Lors de la prochaine séance du 21 juin, la Municipalité ambitionne de vous présenter les préavis suivants :

- L'exécution des chemins AF
- Le rapport de gestion & les comptes communaux 2022



Pascal Berchier, Municipal

Contrôles de vitesse

Durant le mois de décembre, la gendarmerie est venue faire des contrôles de vitesse dans la Grand-Rue soit :

Le 5 décembre 2023 de 6h30 à 8h00:

Au total, il y a eu 303 véhicules contrôlés et 2

conducteurs dénoncés. Le taux d'infraction à Vufflens-la-Ville se monte donc à 0.66 %

A titre indicatif, le taux d'infraction pour le canton durant la même période est de 3.21 %



Chantal Di Lallo, Municipale

Piscine intercommunale de Cossonay

J'ai le plaisir de vous annoncer que la piscine de Cossonay propose une nouvelle activité dès ce printemps. Les barboteurs s'installent avec un cours dédié aux enfants de 4 mois à 5 ans. Un concept novateur qui a pour but d'initier les bébés et jeunes enfants à l'éveil aquatique. Les bébés auront l'occasion de se rendre à la piscine avec leurs parents qui disposeront de deux moniteurs prêts à leur donner conseil et leur apprendre à prendre confiance dans l'eau. Pour les plus grands, il s'agit d'une belle transition avant l'école de natation.

Ouverture le dimanche matin de 8:30 à 10:30 pour les petits de 4 mois à 4 ans puis de 10:45 à 12:45 pour les enfants de 2 à 5 ans.

Le petit bassin sera privatisé pour cette activité.

De plus, un stage autour des jeux aquatiques sera proposé aux jeunes de 6 à 12 ans pendant les vacances de Pâques. Programme de ces 5 jours : natation, jeux aquatiques, sorties et visites, repas et goûters (CHF 320.- la semaine). De plus amples informations sont disponibles sur notre site ainsi que sur celui de l'ASPIC.



Michel Gruaz, Municipal

Eau

Grâce à la vigilance du propriétaire nous avons détecté une fuite sur une conduite privée, laquelle a pu être rapidement réparée. Le décompte des pertes d'eau 2022, à la suite du relevé au 1er octobre fait état d'un volume d'eau acheté d'environ 79'000 m3 et d'un volume vendu de 70'731 m3 soit un delta de 10,5 %. Ce bon résultat est inhérent au fait que nous n'avons eu que deux fuites sur notre réseau au cours de l'année 2022.

Sécurité piétonne

Afin d'assurer la sécurité des usagers du chemin des Berges, nous avons, compte tenu de la chute d'un arbre et d'entente avec le garde forestier, fait abattre tous les arbres susceptibles de constituer un danger immédiat ou futur. L'abattage a eu lieu le 14 février, soit pendant les relâches scolaires et nous avons tout mis en œuvre afin de garantir une bonne communication.

Secteur de la gare CFF

A la suite d'une séance que nous avons eue en début octobre avec des représentants CFF, nous aurions dû recevoir rapidement une confirmation de leurs intentions sous la forme de divers projets de convention. Nous les avons reçus hier...Aussi sommes-nous enfin en mesure de vous informer précisément de l'évolution des projets dans le secteur de la gare.

Cette dernière sera mise en conformité LHand à l'horizon 2028. Pour des raisons techniques, cela implique son déplacement d'environ 350 mètres en direction de Bussigny.

Elle sera munie de 3 rampes dont 1 côté zone industrielle et deux au niveau des voies 1 et 2 ainsi que de deux escaliers.

Préalablement à la mise en conformité LHand de la halte, un P+R d'une cinquantaine de places, soit une trentaine avant le tilleul et 20 après cet arbre, sera créé à l'horizon 2025. Les bus ne s'arrêteront plus sur la route comme présentement mais un arrêt est prévu à proximité du tilleul. Leur parcours fera le tour du futur P+R. Cette demande de la Municipalité contribue à l'amélioration de la sécurité.

En ce qui concerne le P+R, le rapport final d'étude de la planification régionale du Gros-de-Vaud est sous toit. Il prévoit un besoin théorique, à l'horizon 2035, de 80 places de parc à Vufflens-la-Ville. Le delta d'une trentaine de place est un sujet qui, à l'horizon 2035, concernera les CFF et la DGMR. Dans ce contexte, la parcelle communale 1212 n'est momentanément pas un sujet de discussion. Au vu du déplacement de l'arrêt des trains de 350 mètres, celle-ci est susceptible de perdre quelque peu de son attrait.





Caroline Jaugey, Municipale

PECC

Le sondage envoyé à l'ensemble de la population est clos depuis le 17 février.

Sur les 640 tout-ménages envoyés nous avons reçu 125 réponses par voie papier et électronique.

Ces résultats ont été traités par Impact Concept qui les a présentés au groupe de travail PECC. La restitution des ces résultats se fera lors d'une séance publique qui aura lieu à la grande salle le jeudi 23 mars 2023 à 18h30.

Jubilés

Le 16 janvier une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme et Mr Golay Ginette et Edouard afin de leur présenter tous leurs vœux pour leurs noces d'or.



Manifestations

Nous entamons la dernière ligne droite avant le

départ de la 5^{ème} étape du Tour de Romandie qui se déroulera le dimanche 30 avril dès 9h30 à la ZI de la Plaine.

Avant cela 2 évènements à noter :

Le repas de soutien qui se déroulera demain, jeudi 9 mars à la grande salle de Penthaz. Puis le tour de gourmandie partira de Vufflens le dimanche 23 avril pour faire des escales gourmandes dans nos six communes partenaires de l'évènement.

N'hésitez pas à vous inscrire via le site internet www.tdr-vufflens-la-ville.ch





Qu'est-ce que le PECC

Le Plan énergie et climat communal vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans les communes. En rejoignant ce plan, Vufflens-la-Ville peut bénéficier de programmes et de conseils pour mettre en place des mesures d'efficacité énergétique, permettant des économies à long terme.

De plus, le Plan peut améliorer la qualité de vie en protégeant l'environnement et en améliorant la qualité de l'air, ce qui peut avoir un impact positif sur la santé des résidents. Rejoindre ce plan peut également améliorer l'image de Vufflens-la-Ville en matière de durabilité et attirer des investisseurs, entreprises et touristes sensibles aux enjeux environnementaux.

En conclusion, le Plan énergie et climat communal est une initiative cruciale pour Vufflens-la-Ville afin de lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de vie des résidents et renforcer sa réputation en matière de durabilité et de responsabilité environnementale.

Ben Saida Assia





Mobilité - Partage de véhicules

Lors de la séance du 23 mars 2023 sur la restitu- Liens internet : tion du sondage communal "Plan énergie et climat communal" un certain nombre de personnes ont marqué leur intérêt de partager leur véhicule privé (car-sharing en anglais) afin de réduire l'impact de l'automobile sur l'environnement.

Depuis de nombreuses années, il est possible à tout un chacun de louer un véhicule auprès de différentes sociétés de location de voitures. Il est aussi possible de partager son véhicule privé avec d'autres particuliers. Ce partage peut se faire soit sous forme de covoiturage soit en autopartage.

Selon l'ATE (1) (Association transports et environnement) qui a publié un guide (2) sur ce sujet.

Le covoiturage (3) est l'utilisation conjointe et simultanée d'un véhicule par son ou sa propriétaire et un-e ou plusieurs passager-ère-s tiers pour effectuer un même trajet.

Toujours selon l'ATE, l'autopartage est la location ou mise à disposition de véhicules de manière plus ou moins régulière et pour une durée plus ou moins longue, le tout, en passant par une structure spécialisée (communément un site Internet).

A ne pas confondre avec l'autopartage privé (4) qui est l'utilisation à plusieurs d'un même véhicule. Soit sous forme de partage : acquisition d'un véhicule à plusieurs, soit sous forme d'usage com- 6: www.2em.ch/assurance-location-voituremun de véhicules : une partie met son propre particulier-bailleur véhicule à disposition d'autres parties.

Sur Internet il existe un certain nombre de plateformes de mise en relation pour de l'autopartage entre particuliers.

Pour la Suisse romande, on peut noter les plateformes: www.2em.ch et www.gomore.ch .

Selon l'ATE, Mobility (5) fait aussi partie de l'autopartage organisé.

Pour le covoiturage, à noter les sites www.ecovoiturage.ch et www.blablacar.fr.

A noter que si la police d'assurance couvre déjà le véhicule pendant la location, aucune assurance supplémentaire n'est nécessaire. Dans le cas contraire, les plateformes de mise en relation proposent une solution à l'heure ou pour plusieurs jours en partenariat avec une assurance suisse (6).

1: www.ate.ch



2: www.ate.ch/themes/voiture/autopartage/ autopartage-organise



3: www.ate.ch/themes/voiture/autopartage/ covoiturage



4: www.ate.ch/themes/voiture/autopartage/ autopartage-prive



5: www.mobility.ch





Un habitant de Vufflens-la-Ville





La raréfaction des hirondelles



Il est l'heure de tirer la sonnette d'alarme!

Nos belles hirondelles, annonciatrices des beaux jours, se font de plus en plus discrètes ces dernières années.

Les hirondelles retrouvent chaque année le nid laissé l'année précédente pour s'y reproduire avant de repartir lorsque l'automne arrive.

En Suisse, nous pouvons observer quatre espèces d'hirondelles :

- l'hirondelle de rocher, qui niche plutôt dans les falaises et bâtiments
- l'hirondelle de rivage qui niche dans les fissures des berges des rivières et gravières
- l'hirondelle de fenêtre, citadine et grégaire, dans les villages et les villes, niche au-dessus des encadrements de fenêtre. Son nid est construit à base de terre argileuse et calcaire, il a la forme d'un quart de boule avec un orifice en demi-cercle sur le bord supérieur
- l'hirondelle rustique, plus rurale, s'installe volontiers le long des poutres dans les étables ou les granges riches en insectes. Le choix de son site de nidification démontre un lien étroit avec l'agriculture. Elle construit un nid en forme de demi boule ouverte en haut, et utilise de la terre argileuse et calcaire, et de la paille

Sur le Plateau, ces deux dernières sont les plus connues.

Espèces uniquement insectivores, précieuses alliées de l'homme, et prédatrices (tout comme le martinet et la chauve-souris) de l'agressif moustique tigre de plus en plus présent chez nous, elles peuvent consommer en vol, chacune jusqu'à 3000 insectes par jour, pour nourrir leurs hirondeaux.

Malheureusement, bien que protégées, les hirondelles se font de plus en plus rares. Cette raréfaction est la conséquence d'une diminution des aires naturelles dans les villes et les campagnes, de l'offre moins importante de nourriture, du goudronnage des chemins, de la rénovation des bâtiments, de la destruction des nids, et du réchauffement climatique.

On pourrait soutenir leur retour en mettant quelques mesures en place :

- laisser quelques flaques de boue pour la construction de nids naturels
- poser des nids artificiels
- encourager la tolérance des propriétaires et locataires quant aux désagréments qu'elles pourraient amener
- programmer les travaux de rénovation des bâtiments si possible en dehors de la période de nidification, soit de mi-septembre à fin mars



La raréfaction des hirondelles

Afin de limiter les salissures dues aux fientes, il suffirait d'installer une planche d'une trentaine de centimètres de large, à environ septante centimètres en dessous des nids.

Avec l'aide de l'ornithologue Yves Meñétrey et deux bénévoles que je remercie, nous avons donné un coup de main à ces sympathiques petits passereaux en posant 10 nids d'hirondelles de fenêtre à la route de Bovon, sur le bâtiment de Roland et Yvette Duperrut qui ont eu la gentillesse de les accepter, complétant ainsi les quelques nids naturels déjà sur place.

Il serait vraiment triste et dommageable de voir disparaître ces étonnants petits oiseaux, parcourant des milliers de kilomètres après leur hivernage africain, pour venir en Europe s'y reproduire.

Rappelons aussi que toute personne dérangeant les hirondelles durant la période de reproduction est punissable.

Les hirondelles sont inscrites sur la liste rouge de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) depuis 2010, comme étant « potentiellement menacées », toutes les espèces d'hirondelles sont protégées par la loi fédérale sur la chasse (art 1, LChP), par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (art 1, let. D, LPN), et par l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (art 20, OPN).

Mobilisons-nous et faisons en sorte que les belles hirondelles continuent à faire le printemps chez nous.

Marceline Touati

Pour les personnes intéressées à commander et poser des nichoirs

http://www.vogelwarte.ch et https://www.birdlife.ch







À vous de choisir le slogan du PECC

Lors de la séance de restitution des résultats sur le sondage relatif au « plan énergie et climat communal » (PECC), il a été annoncé qu'un vote aurait lieu ultérieurement afin de choisir un slogan pour notre PECC.

Parmi toutes les propositions faites lors du sondage trois sont revenues à plusieurs reprises.

Laquelle préférez-vous ?

- 1 Soyez imPECC
- 2 Vufflens-la-Vie
- 3 À Vufflens, on va de l'avant

Vous pouvez voter soit en nous retournant le bulletin réponse ci-joint, soit en votant directement en scanant le code QR ci-dessous avant le 31 mai 2023.

		pation.

\gg

PECC Vufflens-la-Ville

Votez pour votre slogan préféré :

- Soyez imPECC
- ♦ Vufflens-la-Vie
- À Vufflens, on va de l'avant



À retourner au bureau communal avant le 31 mai 2023

Rue de la Poste 10 1302 Vufflens-la-Ville commune@vufflens-la-ville.ch

Archives communales

Contrat de travail d'une sage-femme en 1788

Sous Gabriel Albert DErlach, Baron a vous les vieux Converneurs de Chonnoralle Communauto De Nullen la Ville, Valut Ensuite des Lettres de Littustre Conseil de Sante du 31º Man dernier Mous Vous en Toignons D'assigner la Jage femme Clisabeth Duporres Nes Morand, à de rendre au Chateau de Cette Ville. Samed wrochain 26 Du Courant à 9 heure du matin pour recevoir la Patente qui lui est accorde par ledit Illustre Conseil la quielle vous auver voin de faire corrègistres sur les Lieves de Commune Donné ca 100 Avril 1788 Creffe Dalling/ Coppie de la Latente pour Clisabeth Dupernet Cous le Président et Conseil de Sante de la Ville et Republique des Serno, Javoir faisons par les presenten -Lue vi le rapport qui Nous à cie fait, de la part du Collège de Médecine de Lausanne Sur les Connoissances de Elisabeth Duperrut nei Morand De Duffless la Villo, Nous lui permitta par les Présentes; Dexercer librement lart Daccouchement Dans les pais de la domination de LL. Els Sous Conditions quelle de Conforme aux Ordonnances présentes aux accoucheuses; que nous lui feront remettre en Son Temo. de Notre Sceau; & Contresigne par Notre Secretain Le 31 Man 1788 Vigni Rasthofen

Les coups de cœur de la bibliothèque



Les Extraordinaires Julien SANDREL

Dans l'entourage d'Anna, tout le monde le sait: à 6 ans, sur l'estrade du spectacle de fin d'année, elle a clamé qu'elle voulait être astronaute. Quarante ans plus tard cependant, Anna est bien loin des étoiles: elle est médecin généraliste, et sa vie est trop sage, arrêtée net par un très grand chagrin.

Mais ce soir pour son anniversaire, ses proches lui ont réservé une surprise: ils l'ont inscrite en grand secret au concours de l'Agence spatiale européenne, qui recrute ses futurs astronautes. Bien sûr, Anna leur dit qu'ils sont fous, remercie, refuse... mais le piège affectueux est bien tendu: un jour, Anna a promis à son plus jeune fils, Michael, qui se battait contre une maladie grave, de tout faire pour réaliser ce rêve de partir dans l'espace.



Contes culottés Caroline BARBER

A travers douze devinettes et le récit du loup les "dessous" des contes classiques se révèlent aux lecteurs avec finesse et éclats de rire. Un univers truculent où la langue poétique et musicale de Caroline Barber s'allie à merveille au style moderne et éclatant d'Elo. "A qui appartient cette culotte?" se demande le lecteur à chaque page de cet album. Au Petit Chaperon rouge? A un des trois petits cochons? C'est en soulevant les rabats que le lecteur obtiendra ses réponses... Mais attention! Entre les devinettes rigolotes se trouve le loup qui présente ses slips des jours de la semaine.



Concert de folie à Lausanne Christine Pompei

Madame Perlette emmène sa classe à un concert de musique classique, donné par l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Mais lors du final, la cheffe d'orchestre sort de scène, affolée. Maëlys aperçoit sur sa partition des têtes de mort. Estce une menace? Maëlys et Lucien veulent résoudre cette énigme. En avant la musique!

Horaire d'ouverture: Lundi 15h45 - 17h15

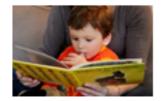
Jeudi 17h00 - 18h30

Petit parking à env. 300m de la bibliothèque au chemin des Grands-Champs

Cuvillard 17, 1302 Vufflens-la-Ville

Atelier découverte pour les tout petits

Moment de partage...
Plaisir du livre...
Convivialité....
Découverte....



Avec qui?

Avec maman, papa, grand-papa, grand-maman, son frère, sa sœur, sa nounou, la bibliothécaire,...

Nous vous attendons les

Mercredi 25 janvier 2023

Mercredi 29 mars 2023

Mercredi 31 mai 2023

à 9h30

à la bibliothèque de Vufflens-la-Ville

Cuvillard 17 1302 Vufflens-la-Ville

Venez nombreux!





Sudoku

		4		2	7	9		
5		9				6		1
			6		1			
7		2	1		8	5		6
	3			5			7	
9		5	7		6	2		8
			3		5			
2		6				3		7
		7	8	6		4		

Le jeu des 7 erreurs



Les solutions se trouvent à la page 18



Nous remercions chaleureusement M. Baumann pour cette initiative

Karaté

Karaté adulte (groupe senior)

Plusieurs de nos pratiquants adultes de plus de 40 ans se sont présentés à l'examen national de ceinture noire de la Fédération Suisse de Karaté!

Nos félicitations à Stéphanie, à Jacques et à Ramzi qui ont passé un niveau avancé!

Stéphanie est ceinture noire de karaté:
Les élégantes combinaisons de self-défense qu'elle a choisie de réaliser avec son partenaire d'examen du jour étaient tout simplement superbes, gracieuses et esthétiques, tout en démontrant une execution très efficace et maitrisée des gestes techniques présentés afin de se défendre face à une agression. Les katas de karaté qu'elle a travaillé sont devenus pour elle un recueil mémotechnique de ces gestes d'auto-défense.

Jacques a passé avec succès le second niveau de karaté (2ème Dan) :

Cela est toujours très impressionnant de voir

un pratiquant senior (58 ans) exécuter avec autant de simplicité et d'énergie face à des adversaires des enchainements traditionnels, répétés milles fois au préalable, lui permettant de se défaire de saisies solides ou d'attaques rapides avec autant d'aisance, quelque soit la personne qui se trouve en face de lui. Gestes qu'il a appris à maitriser en douceur par l'exercice des katas qu'ils pratique chaque semaine dans notre dojo depuis plusieurs d'années.

Ramzi, coach pour l'EKTS, a également méritéclairement son niveau de 2ème Dan en karaté de la SKF :

Le programme des séries de combat qu'il a présenté était d'un très haut niveau de difficulté avec beaucoup de variations tactiques et spécialement appliquées au combat sportif.





Bravo à ces Karatékas pour cette belle étape sportive!

Vous aimez jouer à la pétanque?

Alors rendez-vous les mardis, dès le 23 mai, à 18h15 sur les pistes du Marteley pour une ou deux parties en toute amitié.

Jeux de boules à disposition.



Renseignements:

Michel Equey Chemin du Calamottet 2 Tél. 079/439.15.03



Vous souhaitez pratiquer le tennis ?

Notre club dispose de deux courts extérieurs situés dans un cadre verdoyant, au Marteley, en haut du village.

Devenez membre du club, vous avez la possibilité de jouer durant toute l'année.

Cours de tennis juniors et adultes, stages pour les juniors pendant les vacances d'été, tournoi interne ainsi que quelques manifestations récréatives vous attendent chaleureusement. Quatre équipes masculines disputent les Interclubs. Les dames sont les bienvenues pour former une équipe!

Cotisation annuelle

٠	Junior jusqu'à 16 ans	CHF	80
٠	Apprenti, étudiant	CHF	180
٠	Adulte individuel	CHF	280
٠	Couple	CHF	460
٠	Finance d'entrée	AUCL	JNE

Frédéric Rohner, président, 079 123 68 87, Christophe Grandchamp, mouvement juniors, 079 262 25 61 et Inès Rosati, secrétaire, 077 410 52 50 sont à votre disposition pour tout renseignement.

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre site internet!

Au plaisir de vous rencontrer bientôt sur les courts !

www.tcvufflens.ch



Le tour de Romandie

Le dimanche 30 avril 2023 Olivier Duperrut, syndic de Vufflens-la-Ville, a donné le départ de la 5ème et dernière étape du Tour de Romandie 2023 devant les locaux du sponsor officiel du Tour, CamionTransport.

Cette étape, qui reliait Vufflens-la-Ville à Genève, est passée à travers nos 6 villages organisateurs, Vufflens-la-Ville, Mex, Daillens, Lussery-Villars, Penthalaz et Penthaz, tous décorés pour l'occasion de roues et de vélos tous aussi jolis les uns que les autres et réalisés par les élèves des 6 collèges.

Après des mois de préparation, afin d'organiser cette grande journée sportive, le comité d'organisation a été récompensé par la présence massive de la population venue assister au départ. Une fois les coureurs partis la fête a pu continuer sous la tente VIP pour les sponsors et sous la halle Ecossor spécialement vidée pour l'occasion. Sur cette place de fête les visiteurs ont pu se restaurer tout en continuant à suivre le Tour sur écran géant pendant que les enfants s'exerçaient aux joies de la petite reine sur un parcours gymkhana.

Bien évidemment rien de tout cela n'aurait été possible sans nos sponsors et sans l'aide précieuse des bénévoles des sociétés locales qui ont répondu massivement à notre appel et nous les en remercions vivement.

La semaine précédente les 6 communes organisatrices ont innové en organisant une balade gourmande à vélo, histoire de se mettre en jambes. Le Tour de Gourmandie est né et ce fut un réel succès avec pas moins de 275 participants de tout âge qui ont parcouru une vingtaine de kilomètres à travers notre belle campagne avec des points de ravitaillement gourmands dans nos 6 communes. Un grand merci à elles car le succès était au rendez-vous grâce à leur investissement.

Et pourquoi pas rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition !!!

Le comité d'organisation













Daillens Lu

Lussery-Villars

Hex

Penthalaz

Penthaz Vufflens-la-Ville





Le tour de Romandie















Daillens Lussery-Villars

Penthalaz

Penthaz Vufflens-la-Ville





Remerciement pour la journée COUP de BALAI

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre participation à cette action cantonale de ramassage des déchets dans notre village. Votre engagement et votre contribution ont été essentiels pour la réussite de cette journée et pour la préservation de notre environnement.

Votre implication active témoigne de votre attachement à notre village et à la préservation de son environnement.

Nous sommes fiers de compter parmi nos citoyens des personnes aussi dévouées et soucieuses de leur communauté.

La Municipalité









Mise en lumière



Romain mange et son jardin secret... lorsque les idées fusent!

Romain Mange, croquant... craquant

Depuis près de dix ans, il rebondit une fois par se- Depuis, des illustrations, il y en a donc eu des cenmais démenti. Mais qui est donc Romain Mange? l'idée d'un bon dessin?

« C'est une vocation enfantine et ma 'réputation' était déjà faite du temps de ma scolarité. Depuis, j'en ai épinglé des situations, une habile façon d'échapper silencieusement à l'ennui », se rappelle-t-il en riant. « En effet, rien de tel que le dessin si on veut s'évader! C'est inné, j'observe spontanément et traduis ensuite naturellement ce que je capte tout autour de moi. Je ne compte pas raccrocher le crayon de sitôt. Bien sûr, nul ne peut ignorer la technologie et cela fait bien longtemps que je réalise mes illustrations en numérique. Normal. J'ai adapté mon outil de travail, mais ma démarche reste authentique et personnelle. Hier comme aujourd'hui, cette passion me nourrit. Tant qu'on me fait confiance, que ma main ne tremble pas trop, je continuerai!».

maine sur l'actualité régionale dans les colonnes taines et des centaines ! À peine fini sa formation du Journal de Cossonay. Mais d'aucuns recon- en art graphique, Romain Mange décide en effet naissent aussi son talent pour avoir illustré cer- de se consacrer au dessin humoristique pour se tains dossiers 'brûlants' de la commune. Un coup faire l'écho d'un microcosme qu'il connaît depuis de plume hyper efficace et un trait d'humour ja- toujours et dont il suit assidument l'évolution au quotidien. Ce Gollioni d'origine exerce son art de-Comment travaille-t-il ? De quelle manière surgit puis son atelier, un jardin secret qui respire autant que transpire l'authenticité et où s'entassent joyeusement croquis, planches, docus divers. Très rapidement, il publie avec le soutien de sa commune d'origine un recueil rassemblant quelque 70 dessins d'humour sous le titre évocateur « Quand Mange croque ». Ses talents s'affichent principalement dans la presse hebdomadaire régionale, satirique à l'image de Vigousse ou plus récemment sur supports numériques tels que La Torche, sans oublier plusieurs documents officiels, par exemple la série Mascottes pour la piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay ou une brochure explicative sur la sécurité des écoliers aux abords de l'école à Vufflens. « Là, le métier consiste principalement à faire passer avec humour des informations pratiques, mais aussi des messages notamment de prévention au moyen d'une représentation qui sensibilise sur les comportements.

les thématiques du moment », poursuit-il en in- déclic ; c'est passionnant mais chronophage ! ». sistant toutefois : « L'idée n'est pas de polémi-

C'est un exercice assez délicat, car il faut que quer, plutôt de saisir un fait marquant avant de les consignes soient claires, explicites et con- l'immortaliser, le convertir en image en trouvant cises », analyse-t-il. « Côté presse, je suis un l'idée, le ressort comique. De fait, chaque jour, je peu plus 'libre', la plupart du temps, on me laisse passe beaucoup de temps à éplucher l'actualité, carte blanche lorsqu'il s'agit de mettre en image à m'informer, me documenter jusqu'au... fameux

Regula Heck



Dessin publié dans le journal la

Romain Mange LATORCHE 3.0

www.rmange.ch

Atelier Graphique Romain Mange En Barutel, CH-1124 Gollion (VD) Tél. 076 340 36 30



Les noces d'or de Françoise et Raphaël Sciboz

Nous tenons à adresser nos plus sincères félicitations à l'occasion de leur cinquantième anniversaire de mariage. Les noces d'or représentent un accomplissement extraordinaire et témoignent de l'amour, de la patience, de la compréhension et de l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de leur vie de couple.

Nous souhaitons que les années à venir soient remplies de joie, de bonheur, de santé et de prospérité pour Madame et Monsieur Sciboz ainsi que pour leur famille. Nous espérons qu'ils pourront continuer à profiter de la vie ensemble et à célébrer de nombreux autres anniversaires de mariage.

Nous sommes fiers de les compter parmi nos habitants.



La Municipalité

Réponses jeu des 7 erreurs



8	6	4	2	5	7	3	9	1
9	5	3	8	4	1	7	6	2
7	1	2	6	9	3	8	4	5
1	8	6	4	3	5	2	7	9
2	3	9	1	7	8	6	5	4
4	7	5	9	6	2	1	3	8
5	2	7	3	1	4	9	8	6
3	9	1	5	8	6	4	2	7
6	4	8	7	2	9	5	1	3

Bienvenue à Simone Muller et Assia Ben Saida

Bienvenue à Simone Muller et Assia communication et en gestion de contenu, elle commune de Vufflens-la-Ville!

Simone Muller est notre nouvelle préposée au contrôle des habitants. Elle travaillera à un la commune. taux de 40% pour la commune et est désormais disponible pour répondre à toutes vos Nous sommes ravis d'accueillir Simone et questions relatives aux formalités d'arrivée et Assia dans notre équipe et nous sommes de départ du registre de la population ainsi convaincus que leur contribution sera préque pour le bureau des étrangers. Avec son cieuse pour la commune. Nous leur souhaiexpérience et sa connaissance approfondies tons une bonne intégration et beaucoup de des procédures administratives. Simone sera succès dans leurs nouvelles fonctions. un atout majeur pour la commune.

Assia Ben Saida est notre nouvelle assistante administrative. Elle sera principalement en charge du journal communal et du site internet de la commune. Grâce à son expertise en

Ben Saida, les deux nouvelles arrivées à la contribuera à rendre le journal communal et le site internet plus dynamiques et plus attrayants pour les habitants de Vufflens-la-Ville. Assia travaillera à un taux de 20% pour

La Municipalité



Simone Muller



Ben Saida Assia

COMMUNICATION OFFI

Nouveaux horaires de l'Administration communale

dès le mardi 18 avril 2023

Désormais, le bureau communal sera ouvert selon les horaires suivants :

Mardi: 14h – 18h Mercredi: 09h – 12h

14h - 17h

Vendredi: 14h-16h

Le personnel administratif communal répondra à vos demandes téléphoniques également durant les périodes susmentionnées.

Nous vous remercions de votre compréhension,

La Municipalité



Région du Gros-de-Vaud, pour un développement harmonieux et une identité affirmée

Située entre Lausanne et Yverdon, la Région du Gros-de-Vaud regorge d'un riche patrimoine économique, culturel et naturel. C'est pourquoi l'association de développement Région Gros-de-Vaud (ARGDV) a été fondée en 1988. Composée de 36 communes et de près de 200 membres privés, elle œuvre au renforcement de l'identité régionale à travers le développement de stratégies et de projets divers sur de nombreuses thématiques.

Association de droit privé, l'ARGdV est une plateforme d'échanges publics-privés qui traite et soutient de nombreuses activités qui visent à la mise en œuvre d'une stratégie régionale validée par le Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI). Pour travailler avec efficacité la multiplicité et la variété des projets, nous nous appuyons sur des commissions thématiques : le développement économique, le tourisme et la culture, l'agriculture, le territoire et la mobilité, le sport et la jeunesse, l'énergie et l'environnement. Nous jouons également un rôle d'interface et de coordination entre les différents acteurs publics et privés concernés.

La région Gros-de-Vaud accueille des activités économiques diversifiées, ce qui est une force. Le district compte ainsi près de 3'200 entreprises composées de 1 à plus de 100 salariés. Reconnue également comme le grenier à blé du canton de Vaud, l'agriculture occupe une place importante dans la vie des locaux.

C'est pour fédérer l'ensemble des acteurs et des habitants qui façonnent notre région, que la marque **Gros d'Vaud, au-delà des apparences** a été lancée il y a peu de temps. Vous aussi véhiculez les valeurs de notre belle région en véhiculant le logo.

Prochains événements :

Du 13 mai au 24 septembre 2023, Espace Culturel Assens : Exposition L'Art au fil du Talent

Mai 2023 : Le Gros d'Vaud bouge : www.grosdvaud.ch/gdv-bouge

7 juin, Chapelle-sur-Moudon : Forum économique Union 23 « Le Certificat Fédéral de Capacité est-il encore compatible avec les métiers de demain ? »

Du 7 au 11 juin, Chapelle-sur-Moudon : La fête UNION 23 est prévue autour de la traditionnelle "Journée des communes vaudoises".

2 septembre : Fournée de la Fête du Blé et du Pain





Gros d'Vaud, une marque porteuse de nos valeurs, qui fait rayonner notre région au-delà de son périmètre d'action.







Jeudi 22 juin 2023

15h30-20h00

Grand salle

Place du Château 8 1040 Echallens

Merci de réserver votre rendez-vous : 0800 148 148 | jedonnemonsang.ch



ACTIONS CITOYENNES À VUFFLENS-LA-VILLE

Aidez-nous à préserver la bicdiversité des rives du la Venoge

Bien que déceratives, les Renouées détériorent la biodiversité.

Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2023 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'œuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

La commune de Vufflens-la-Ville, en collaboration avec l'ASL, continue de lutter contre les Renouées, ces plantes invasives

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses pour la biodiversité.

Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant qu' "espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et européen, et fait partie de la Stratégie européenne biodiversité 2030.

Si vous souhaitez rejoindre notre réseau de bénévoles à d'autres dates : +41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org





Actions citoyennes

- · Lundi 24 avril
- Mercredi 17 mai
- Vendredi 9 juin
- Mercredi 28 juin
- Lundi 17 juillet
- · Lundi 14 août
- Mercredi 6 septembre
- Lundi 2 octobre

Inscriptions sur notre site: www.asleman.org



Office federal de l'environnement OFEV



Nous vous souhaitons un merveilleux printemps ensoleillé et sportif!



